

## Donation d'argent de son vivant

Par AGOSTINI\_old, le 09/06/2007 à 12:10

Ma mère dispose d'une réserve d'argent qu'elle souhaite me donner de son vivant, cette somme s'élève à 35.000 euros. Suis-je obligée de passer par un notaire? Merci

Par Jurigaby, le 09/06/2007 à 13:34

Bonjour.

Il n'y a pas à mon sens de montant maximum pour faire un don manuel.

Toutefois, n'oubliez pas de remplir la déclaration fisclae pour la donnation.

Par AGOSTINI\_old, le 09/06/2007 à 14:20

Merci de votre réponse, par contre ou dois-je me procurer le formulaire pour la déclaration fiscale?

Bien à vous

Olivier Agostini

Par Jurigaby, le 09/06/2007 à 15:49

Bonjour.

Vous pouvez télecharger le formulaire sur le site www.impots.gouv.fr.

Le formulaire que vous devez remplir est le formulaire n°2735.